

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY SEANCE DU VENDREDI 17 JUIN 2011

*Date de convocation : 10 juin 2011*

*Date d'affichage : 17 juin 2011*

### **Nombre de conseillers :**

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 11

L'an deux mil onze, le vendredi 17 juin à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de CANISY, en séance publique.

**Étaient présents :** Messieurs Jean-Marie LEBÉHOT, Maire adjoint, Jackie JOUANNE, Maire adjoint, Daniel VILLECHALANE, Michel LEGOUPIL, François OSMOND, Daniel OSMOND, Madame Maryvonne LEFRANÇOIS, Monsieur Philippe FEUFEU, Madame Claude CARAU COUVREUR, et Monsieur Jean-Luc SIMON.

**Excusés :** Monsieur Étienne VIARD, Maire, Monsieur Jean-François MORIN, Madame Marie-Laure NOËL (qui donne procuration à Madame Maryvonne LEFRANÇOIS), Madame Élodie RENAUDIN, et Monsieur Louis VENUTO.

### **Ordre du jour**

1. Désignation des délégués titulaires et des délégués suppléants en vue des élections sénatoriales.
2. Questions diverses.

---

### **I - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS EN VUE DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES**

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT rappelle que le dimanche 25 septembre prochain aura lieu l'élection sénatoriale. A cette fin, les conseillers municipaux sont convoqués ce jour pour élire leurs délégués titulaires et leurs délégués suppléants en vue de la constitution du collège électoral. Le conseil municipal doit élire 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants au scrutin majoritaire à deux tours, à bulletin secret et sans débat. Les candidats peuvent se présenter isolément, sur une liste complète ou encore sur une liste incomplète. Les ajouts et les suppressions de nom sont autorisés. Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT précise que Monsieur le Maire ne peut pas être élu délégué au sein du conseil municipal, puisqu'il est délégué de droit de par son mandat de conseiller général.

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT a vérifié que la condition de quorum était remplie.

### **Composition du bureau électoral :**

Président : Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT ;

Les deux conseillers municipaux les plus âgés : Messieurs Daniel OSMOND et Jackie JOUANNE ;

Les deux conseillers municipaux les plus jeunes : Messieurs Jean-Luc SIMON et Philippe FEUFEU.

Secrétaire : Madame Claude CARAU COUVREUR.

### **Elections des délégués titulaires**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne)	11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
Jackie JOUANNE	8
François OSMOND	8
Maryvonne LEFRANÇOIS	8
Daniel VILLECHALANE	5
Jean-Marie LEBÉHOT	1

Sont élus délégués titulaires, au 1<sup>e</sup> tour, à la majorité absolue :

***Messieurs Jackie JOUANNE (huit voix), François OSMOND (huit voix) et Madame Maryvonne LEFRANÇOIS (huit voix).***

### **Elections des délégués suppléants**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne)	11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	1
Nombre de suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
Daniel VILLECHALANE	9
Jean-Luc SIMON	8
Claude CARAU COUVREUR	4
Michel LEGOUPIL	3
Louis VENUTO	2
Daniel OSMOND	1
Jean-Marie LEBÉHOT	1

Sont élus délégués suppléants, au 1<sup>e</sup> tour, à la majorité absolue :

***Messieurs Daniel VILLECHALANE (neuf voix) et Jean-Luc SIMON (huit voix).***

Il est procédé à un second tour pour l'élection du 3<sup>e</sup> délégué suppléant, où la majorité relative suffit pour être élu.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne)	11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	1
Nombre de suffrages exprimés	10

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
Claude CARAU COUVREUR	5
Michel LEGOUPIL	2
Jean-Marie LEBÉHOT	1

Daniel OSMOND	1
Louis VENUTO	1

Est élue déléguée suppléante, au 2<sup>nd</sup> tour, à la majorité relative :  
*Madame Claude CARAU COUVREUR (cinq voix).*

Rien ne restant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures.

Le Maire adjoint,

les membres du conseil municipal,